

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 23

Artikel: Pierre Viret : [suite]
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 5 juin 1869.

Les journaux de Lausanne ont publié cette semaine une note ainsi conçue :

- « Nous ne voulons point entrer en discussion sur l'article du *Conteur vaudois* de samedi passé au sujet de la grève.
- » Il y est dit que le travail étant payé par quart de journée au lieu d'être rémunéré à l'heure, on ne comprenait pas pourquoi un *quart*, commencé à cinq heures du matin et arrêté par la pluie à sept heures, serait entièrement perdu pour le travailleur.
- » Cette allégation est erronée; on paie aux ouvriers les deux heures faites. Si le temps le permet, ceux-ci rattrapent l'heure perdue le matin entre 4 et 5 heures du soir.
- » On comprendra que nous tenions à relever cette erreur. »

Les patrons réunis.

On se rappelle dans quels termes nous avons parlé samedi dernier de la question relevée par MM. les patrons. Nous disions :

- « Nous ne sommes point à même de juger l'importance des réclamations des ouvriers; on nous a dit que le point qui leur tenait le plus à cœur était le paiement à l'heure, au lieu du paiement par quart de journée. *S'il en est ainsi*, il nous paraît équitable que le travail de tous soit rémunéré et nous ne comprenons pas, etc.

Comme on le voit, nous n'avons rien affirmé; nous nous sommes fait l'écho du dire d'un très grand nombre de personnes et nous faisons en quelque sorte appel aux renseignements. Cet appel a été entendu et la note ci-dessus nous annonce que lorsque la pluie arrive à sept heures du matin, le *quart* commencé depuis cinq heures est payé. C'est très bien! Mais pourquoi MM. les *patrons réunis* ont-ils jugé à propos de donner à la *Gazette de Lausanne* une édition revue et corrigée de leur note? Pourquoi, à deux jours de distance, jugent-ils à propos de remplacer les mots : « *Cette allégation est erronée*, » par « *Cela est complètement faux?* » La première formule indiquait une rectification pure et simple, comme les *patrons réunis* avaient le droit de la faire; la seconde paraîtrait indiquer un peu de colère. Or, la colère ne nous paraît pas de saison dans une discussion qui touche à des intérêts sérieux.

Nous sommes allé aux renseignements positifs, comme MM. les patrons nous le conseillent dans l'édition *Gazette* de leur note, et voici ce que plusieurs ouvriers nous ont affirmé. Si la pluie arrive après une heure de travail, cette heure n'est pas payée; si le travail est interrompu après que le

quart de journée est à moitié fait, les ouvriers ont la faculté de compléter ce *quart* entre quatre et cinq heures du soir ou à un autre moment, si cela est possible; mais si le quart ne peut pas être complété, il n'en est rien payé!

Voilà ce que nous avons appris de source que nous avons tout lieu de croire certaine. Si cette allégation est *erronée*, nous sommes prêt à la rectifier.

Quelle que soit la solution de cette question de fait qu'il doit être facile de résoudre, nous voyons que le paiement à l'heure constitue encore le moyen le plus simple et le plus équitable de régler le prix du travail de l'ouvrier. Quand le *quart* est complet, il est compté pour le nombre d'heures qu'il renferme; quand il n'est pas complet, MM. les patrons nous disent eux-mêmes que l'on paie aux ouvriers les heures faites. Voilà donc le paiement à l'heure qui intervient juste au moment où il devient nécessaire.

Nous allons finir par nous trouver d'accord.

S. C.

Pierre Viret.

V

Farel, Viret et Fromment quittèrent l'hôtel de la Tête-Noire et allèrent loger chez un des plus ardents réformés de Genève. La persécution les suivit dans leur nouvel asile où les prêtres subornèrent une misérable servante qui mit du poison dans le potage des trois réformateurs. Diverses circonstances firent que Viret seul en mangea sans défiance. De prompts remèdes neutralisèrent chez lui l'effet du poison, mais sa santé, qui était déjà très faible, en fut ébranlée pour toujours.

La coupable, Antoina Vax, fut exécutée le 14 juillet 1535.

Une fois rétabli, Viret recommença ses prédications; des disputes religieuses s'en suivirent, et le 27 août de la même année, les magistrats de Genève publièrent l'*Edit de Réformation* qui abolissait le catholicisme dans cette ville.

Quelque temps plus tard, Viret fit des tentatives de réforme à Lausanne, où Farel avait déjà passé, mais sans obtenir de succès. Il débuta au couvent de St-François; puis en 1536, l'église des Dominicains de la Madelaine fut accordée aux réformés. Cette ancienne construction, démolie il y a quelques

années seulement, a servi pendant longtemps de bâtiment d'école.

A cette époque, Genève, qui luttait plus que jamais contre les attaques renouvelées du duc de Savoie, implora le secours de Berne. Les Bernois, qui virent dans cette campagne une excellente occasion de s'emparer en même temps du pays de Vaud, n'hésitèrent point et déclarèrent la guerre au duc, qui était très peu préparé à la soutenir.

Quelques jours après, le 22 janvier 1536, l'armée, commandée par Nægueli, se mit en marche. Plusieurs des contingents qui la composaient appartenaient au pays de Vaud; et, comme le fait remarquer un historien, le pays à conquérir était à moitié déjà parmi les conquérants. Les divers contingents de l'armée, rassemblés chacun sous un simple fanon rouge et noir, avaient pour ralliement commun les deux bannières de la république qui flottaient au centre. Les armes étaient la longue pique, la hallebarde, la large épée à deux mains et l'arquebuse. L'expédition trainait, en outre, 16 pièces d'artillerie, puis suivaient de nombreux chariots chargés d'engins de guerre ou de siège. La croix blanche sur le champ rouge était le signe distinctif de chaque soldat. On voyait beaucoup d'habits rouges et noirs, mais sans uniformité. Le capitaine-général, Nægueli, portait un panache blanc.

L'armée bernoise ne rencontra presque aucune résistance; cette campagne ne fut pour elle qu'une espèce de promenade militaire: 4,000 Italiens stationnés à Morges, voilà tout ce que le duc avait opposé à la marche de l'ennemi. A peine aperçurent-ils les Bernois qu'ils s'enfuirent à toutes jambes du côté du Fort-les-Cluses.

L'incendie des châteaux et des maisons de gentils-hommes marquait le passage de l'armée. Le 2 février, elle entra à Genève où elle fut reçue avec enthousiasme. De Genève elle porta la guerre dans le pays de Gex et le Chablais. — Ces deux pays furent rendus à la Savoie en 1564.

Dans cette dernière partie de la campagne, il survint un incident curieux, et qui est resté assez longtemps inconnu. L'armée bernoise était en marche sur la route de St-Julien. Le général était en tête, à cheval, entouré de ses principaux officiers. Tout à coup, ils tournent les yeux: ils ne voient plus l'armée. « Capitaine Frisching, dit Nægueli, courez, et voyez ce qu'il advient. » L'armée s'était arrêtée, et, formée en carré, elle délibérait avec grand sérieux sur la question de savoir si elle suivrait son général. « Nous votons, dirent tranquillement les miliciens au capitaine, pour savoir si la guerre n'est point finie. Genève est libre; le moment nous paraît donc de retourner dans nos foyers. »

Ce ne fut qu'à grand peine que cette armée fut ramenée à l'ordre, et qu'on put arriver à St-Julien. L'armée rentra à Berne à la fin de février, sans avoir achevé la conquête du pays de Vaud. Elle rentra en campagne un mois plus tard et s'empara de Chillon, qui appartenait encore au duc de Savoie, et de La Vaux, qui faisait partie des terres de l'évêque.

Nægueli prit ensuite possession du château de Lausanne, d'où l'évêque s'était enfui.

La réformation complète du pays de Vaud suivit de près la conquête. Le 16 juillet parut un *Edict de Réformation* qui ordonnait à tous gens d'église, moines, prêtres, délégués des paroisses, d'assister à une dispute publique sur la religion. Dès le matin du 1^{er} octobre, la foule montait de toutes parts à la cathédrale, dépouillée en partie de ses ornements; le peuple envahit les galeries et les estrades dressées pour la circonstance.

Les tenants de la dispute furent du côté des réformés: Farel, Viret, Calvin, Mimard, maître d'école à Vevey. Du côté des papistes on remarquait: le Jacobin de Montbouson, le médecin Blancherose, personnage fort singulier, Drogy, vicaire de Morges, Ferrand Loys, capitaine de la jeunesse de Lausanne, etc.

Viret prit une grande part à la dispute et s'y distingua. Calvin parlait peu; il se tenait volontiers en arrière, n'avancant que pour aider à porter les grands coups. Farel était toujours tonnant.

Chaque fois que le docteur Blancherose prenait la parole, il amusait l'assemblée par l'originalité de ses arguments. Voulant prouver la transsubstantiation, il s'écria: « L'œuf n'est-il pas converti en poussin, et le poussin, mangé par un homme, n'est-il pas converti en la substance de cet homme? Eh bien! tout de même Dieu peut convertir le pain et le transsubstancier au corps du Sauveur. » — « De ce qu'une chose peut être il ne s'en suit pas qu'elle soit, » lui répliqua Viret, qui ajouta en riant que, dans ce cas, il faudrait au moins une similitude parfaite, par exemple « que les prêtres couvassent, comme les poules. »

Après la dispute qui dura sept jours, les baillis, se transportant d'une église à l'autre, firent abattre, aux frais des communes, les autels, les images, les croix et toutes les richesses qui ornaient les églises; statues d'or, reliquaires, encensoirs, colliers, couronnes, missels, tableaux, perles, diamants, etc., prirent le chemin de Berne.

Les différentes localités du pays passèrent successivement à la réforme, après des laps de temps plus ou moins longs. En 1575, il ne restait que trois paroisses dans les balliages mixtes dont la population était divisée par les deux confessions et des troubles incessants. Berne voulut à tout prix y imposer la réforme, mais la chose prit une telle importance que, sur les réclamations de Fribourg, les ambassadeurs de France et d'Espagne intervinrent dans le débat. Berne finit par céder et les catholiques d'Echallens rentrèrent en possession de leur culte. A Poliez-le-Grand et à Penthéraz plusieurs familles restèrent aussi attachées à la religion de leurs pères.

(A suivre.)

L. M.

Félix Chavannes.

II

Félix Chavannes fut nommé pasteur à Lausanne en 1848, et dans beaucoup d'humbles mansardes des plus pauvres